

VILLE DE BEAUSOLEIL

Missions de Contrôle Technique et missions de Coordination SPS lors d'études et de travaux de voirie et de bâtiments pour la Commune et le CCAS



05 - Beausoleil

Mise en ligne : 02/09/2026

Limite de réponse : 05/10/2026



Etudes, Maîtrise d'oeuvre, Contrôle



Procédure adaptée

Descriptif

Source :



Identification de l'organisme qui passe le marché : COMMUNE DE BEAUSOLEIL - boulevard DE LA REPUBLIQUE, 27
boulevard de la république 06240 BEAUSOLEIL

Objet du marché : Missions de Contrôle Technique et missions de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé lors d'études et de travaux de voirie et de bâtiments pour la Commune et le CCAS de Beausoleil

Durée du marché : Le présent accord-cadre, afférent à chaque lot, prend effet à compter de sa notification pour une durée d'un (1) an.

Toutefois, l'accord-cadre, afférent à chaque lot, pourra être renouvelé expressément deux (2) fois (pour une période d'une année) sans que la durée totale de celui-ci ne puisse excéder trois (3) années.

Nombre et consistance des lots : Marché alloti

Lot 1: Missions de Contrôle Technique

Lot 2: Missions de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour des opérations de niveaux 1, 2 et 3

Procédure de passation : La présente consultation est passée sous la forme d'un marché passé selon la procédure adaptée des articles

L. 2123-1 et R. 2123-1-1° et R.2123-4 à R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre est alloti conformément à l'article R.2113-1 du Code de la Commande Publique.

La procédure est passée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande conformément aux articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Modalités d'attribution : Les candidats sont tenus de maintenir leurs offres pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Critères de sélection : Cf Règlement de Consultation

Date limite : 05/10/2026 à 12h00

Renseignements divers : Les montants annuels minimum et maximum de dépenses du présent accord-cadre ont été fixés comme suit :

Lot n° 1 : Missions de Contrôle Technique : sans montant Minimum et montant Maximum annuel de 45 000 Euros HT

Lot n° 2 : Missions de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour des opérations de niveau 1, 2 et 3 : sans Montant Minimum et Montant Maximum annuel de 25 000 Euros HT

La possibilité de négocier est prévue par le Pouvoir Adjudicateur.

Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr/>

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 02/09/2026